



# ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

SIXIÈME RÉUNION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'AVIATION CIVILE (DGAC/6)  
(Brazzaville, Congo, 2 – 4 novembre 2016)

**Point 4 de l'ordre du jour : Création d'une Région supérieure d'information de vol en Afrique de l'Est**

**PROJET DE RÉGION SUPÉRIEURE D'INFORMATION DE VOL DE LA COMMUNAUTÉ D'AFRIQUE DE L'EST**

*(Note présentée par le Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE))*

**SOMMAIRE**

La présente note de travail donne un bref aperçu du projet de création d'une Région supérieure d'information de vol (UFIR) dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Son objectif de créer un bloc unique d'espace aérien supérieur (au-delà du niveau de vol 24 500 pieds au-dessus du niveau de la mer) afin d'assurer des niveaux de sécurité efficaces et générer des avantages en termes de capacités, d'efficacité et de performances par rapport au système de fourniture des services de navigation aérienne en vigueur actuellement.

**RÉFÉRENCE(S) :**

**Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (2013-2028)**  
**Annexe 11 à la Convention de l'OACI, Services de circulation aérienne**  
**Doc 8168 de l'OACI sur les procédures pour les services de navigation aérienne**  
 Doc 9859 3<sup>e</sup> édition (2013) - Manuel de gestion de la sécurité de l'OACI.  
 Recommandations de l'OACI sur les ASBU  
 Etc.

**Objectif (s) stratégique connexe(s) de l'OACI :**

**La présente note se rapporte à deux Objectif(s) stratégique(s) clés du GANP de l'OACI :**

- **Sécurité** : Renforcer la sécurité de l'aviation civile à l'échelle mondiale
- **Capacité et efficacité de la navigation aérienne** : Accroître la capacité et améliorer l'efficacité du système mondial de l'aviation civile.
- **Développement économique du transport aérien**: Favoriser le développement d'un système d'aviation civile solide et économiquement viable.

## 1. INTRODUCTION

- 1.1. La création d'un espace aérien supérieur sans discontinuité dans la CAE (ou Région supérieure d'information de vol (UFIR) dans la Communauté d'Afrique de l'Est au-delà du niveau de vol 24 500 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer) est prévue par le Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est. Les études préparatoires pour la création d'une région supérieure d'information de vol l'espace dans la CAE ont débuté en 2008 avec l'appui financier de la Trade Development Agency (USTDA) des États-Unis et le soutien technique de la Federal Aviation Administration (FAA). Les études initiales ont été menées par DORs International, société américaine de conseil en aviation. DORs a rendu son rapport final en 2009, mais l'on a estimé qu'il n'avait pas examiné dans le détail la question de l'espace aérien inférieur (niveau de vol inférieur à 24 500 pieds) et s'était basée sur des données surestimées. En outre, lorsque le Rwanda et le Burundi ont adhéré à la CAE en 2007, il est devenu indispensable d'élargir cette étude pour évaluer leurs besoins en capacités pour l'espace aérien supérieur.
- 1.2. Par conséquent, une équipe technique d'experts des États membres a été constituée et un budget élaboré sous la supervision des Responsables de l'aviation et du Comité des autorités aéroportuaires et sous la coordination du Secrétariat afin de réaliser une étude de suivi pour résoudre les principaux problèmes relevés par le rapport DORs. L'équipe technique a achevé l'étude de suivi en février 2016.

## 2. ANALYSE

- 2.1. Le rapport final du projet de l'UFIR de la CAE a réaffirmé la faisabilité du projet après son élargissement au Rwanda et au Burundi, l'analyse détaillée de la durabilité de la gestion de l'espace aérien inférieur à 24 500 pieds au-dessus du niveau de la mer, analysé les risques liés au projet, analysé la sécurité et élaboré un plan détaillé de mise en œuvre. C'est ainsi que création de l'UFIR de la CAE se fera en deux phases :
- La phase des opérations sans discontinuité (2015/2016 à 2020/2012) où chaque État membre va assurer l'entretien et l'harmonisation de ses infrastructures et opérations avec les autres États partenaires pour permettre l'interopérabilité et la continuité suivant les tendances émergentes du Plan mondial de navigation aérienne à travers les exigences des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) et les recommandations du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG), avec un développement des

activités de collaboration dans la fourniture des services de navigation aérienne par les États.

- La deuxième phase (2021/2022 à 2026/2027) où le fonctionnement de l'UFIR de la CAE prévoit la mise en place d'une structure organisationnelle complète du Centre de contrôle de l'espace aérien supérieur (UACC CAE) à travers la signature d'un protocole ou d'un projet de loi de la CAE. Cette deuxième phase sera exécutée après une évaluation adéquate de la première phase.
- 2.2. Les États partenaires devraient supporter les coûts de fonctionnement et d'investissement, y compris les coûts liés à l'utilisation des infrastructures communes. Le coût estimatif des investissements prévus pour la phase des opérations en continu (2015/2016 à 2020/2021) pour la région s'élèvent à environ **60 millions de dollars**.
- 2.3. La réussite du projet passe par un déploiement en temps voulu des ressources et l'atténuation des risques connexes identifiés par l'étude de suivi.
- 2.4. L'évaluation réalisée par le groupe d'études de ce projet à la FAA et à EUROCONTROL confirme que l'approche préconisée consistant à mettre en œuvre étape par étape le projet en commençant par les opérations en continu est pratique.

### **Plan de mise en œuvre du projet**

- 2.5. Un plan de mise en œuvre détaillé pour la phase des opérations en continu présentée ci-dessus a été élaboré suivant les tendances émergentes du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) en tenant compte du fait que tous les États concernés sont encore au Bloc 0 des ASBU et travaillent à la mise à niveau du Bloc 1 d'ici 2018. Les activités principales à mener sont les suivantes :
- a) Activités clés pour parvenir à l'interopérabilité et la continuité des services de navigation aérienne :
    - **Interconnexion des réseaux régionaux de communication à travers des essais des systèmes nationaux de messagerie ATS, essais AMHS entre les États partenaires ;**
    - **Harmonisation des procédures opérationnelles par la révision des manuels d'exploitation des services de navigation aérienne (MANSOP) entre les États partenaires ;**
    - **Interconnexion des systèmes régionaux de navigation (DVOR/DME et GNSS/RNAV/RNP4) ;**
    - **Partage des données de surveillance ;**

- **Assignment de codes SSR communs ;**
  - **Coordination aviation civile/militaire ;**
  - **Etc.**
- b) Développement des activités de collaboration dans la fourniture des services de navigation aérienne :
- **Collaboration sur la calibration des installations d’ANS ;**
  - **Formation et certification du personnel ;**
  - **Collaboration dans les recherches et sauvetage, les enquêtes accidents/incidents, les infrastructures et la technologie, et dans les procédures de passation des marchés.**
- c) Mise en œuvre/Création de bases de données nationales d’information aéronautiques (Mise en œuvre du QMS, WGS 84, etc.) ;
- d) Création et exploitation d’une base de données régionale centralisée d’information aéronautique (Intégrer les bases de données nationales à la base de données régionales centralisée d’information aéronautique, adopter et mettre en œuvre une politique de sécurité d’échange de données CANSO) ;
- e) Élaborer et réviser des protocoles d’accord entre les États partenaires
- f) Élaborer et réviser les lettres sur les procédures entre les États partenaires

### 3. SUITE À DONNER

#### 3.1 La réunion est invitée à:

- a) Prendre acte du projet de Plan de mise en œuvre du projet de l’UFIR de la CAE.
- b) Demander à l’OACI et à son bureau régional pour l’Afrique orientale et australe de fournir l’appui nécessaire à la CAE pour la mise en œuvre de ce projet.
- c) Demander aux DGAC de créer un cadre de collaboration avec les parties prenantes concernées de la région AFI pour la réussite de la mise en œuvre du projet.

-FIN-